

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0159**

commune (s) : Lyon 1er

objet : Zone urbaine sensible (ZUS) Pentès Croix-Rousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programme 2008 - Convention

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et
renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0159**

objet : **Zone urbaine sensible (ZUS) Pentes Croix-Rousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme 2008 - Convention**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) est inscrite au cœur des enjeux du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise et constitue une thématique primordiale dans le projet de quartier Pentes Croix-Rousse. Pour le quartier des Pentes, elle est le moyen d'une réponse collective et concertée des acteurs locaux, collectivités et institutions, aux problématiques spécifiques de ce quartier central de l'agglomération et aux attentes des habitants.

Cette démarche se décline suivant la convention-cadre 2007-2009 approuvée par délibération du conseil de Communauté en date du 10 septembre 2007.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2008, le coût global de la GSUP est estimé à 180 427 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine d'un montant de 18 800 € nets de taxes au titre de la politique de la ville.

Le tableau récapitulatif des actions à mener en 2008, le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition entre les partenaires financiers sont annexés à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité du quartier des Pentes de la Croix-Rousse à Lyon 1er pour l'année 2008 tel que figurant en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 18 800 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention arrêtant les modalités de participation financière pour l'opération engageant la Communauté urbaine

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et 2009 - compte 657 480 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.